



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080290
dossier lié n° 2010495

Maisons-Alfort, le 7 mai 2009

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
EXTRALUGEC TECHN'O, identique à EXTRALUGEC GRANULES**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 18 novembre 2008 d'un dossier, déposé par PHYTEUROP, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXTRALUGEC TECHN'O.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence EXTRALUGEC GRANULES, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010495, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2011 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour EXTRALUGEC TECHN'O est bien strictement identique à celle déclarée pour EXTRALUGEC GRANULES ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation EXTRALUGEC TECHN'O, présentée par PHYTEUROP, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit EXTRALUGEC GRANULES.

Pascale BRIAND